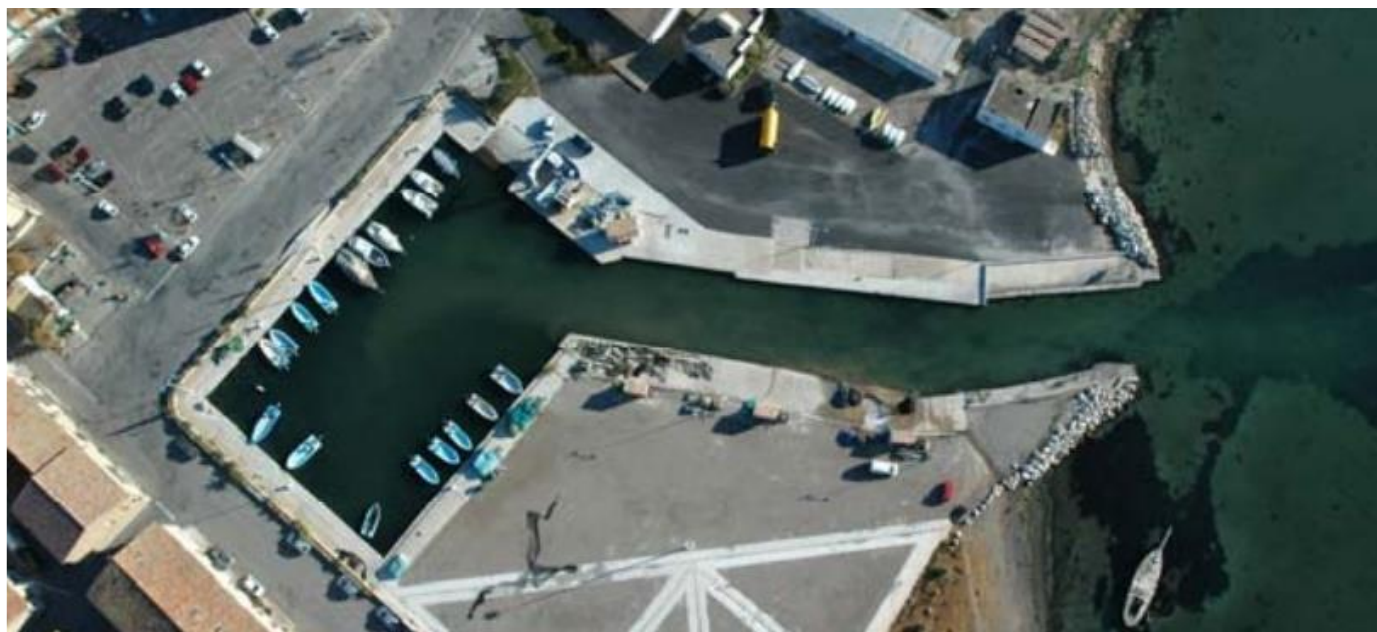


Juin 2023



Opération « PORTS PROPRES »

PHASES 2 et 3

**HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS,
DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ ET
ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS**

PORT DE PERTUIS

Commune de Saint-Chamas

C					
B	Version 2	28/06/2023	AMT		
A	Création du document	30/05/2023	AMT		
Indice	Objet	Date	Rédaction	Vérification	Approbation

Sommaire

1	INTRODUCTION	2
PHASE 2 : HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ...		3
1.	Rappel des pollutions engendrées et subies par le port de pertuis.....	4
1.1	Potentielles sources des pollutions dans l'enceinte portuaire.....	4
1.2	Potentielles sources de pollution à l'extérieur de l'enceinte portuaire	5
1.3	Qualité des eaux du port	5
2.	Dysfonctionnements observés sur le port	5
3.	Hiérarchisation des pollutions.....	6
3.1	Méthode de hiérarchisation.....	6
3.2	Résultats de la hiérarchisation	8
4.	Définition des objectifs de qualité environnementale	8
5.	Organigramme Des Acteurs Intervenant Sur Le Port	11
6.	Échéancier des actions à mener	12
7.	Subventions identifiées pour les différentes actions à mener	13
8.	Bibliographie	15
9.	Annexe.....	16

Table des illustrations

Tableau 1. Les déchets solides	4
Tableau 2. Les déchets liquides	4
Tableau 3 Rappel des dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic environnemental.....	6
Tableau 4 Indice de hiérarchisation	7
Tableau 5 Indices moyens de hiérarchisation	7
Tableau 6 Résultat de la hiérarchisation	8
Tableau 7 Acteurs intervenants sur le port	11
Tableau 8 Échéancier des actions à mener, prévisionnel jusqu'en 2025.	12
Tableau 9 Actions à mener, montants estimés et subventions identifiées	13

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche Ports propres, la première étape de la certification concernant l'étude de diagnostic environnemental communiquée en octobre dernier avait pour objectif :

- D'établir un état des lieux de la situation environnementale du port dans le respect du cahier des charges Ports Propres,
- D'identifier les dysfonctionnements du port,
- D'identifier les sources de pollutions dans l'enceinte du port

Une première réunion de lancement général de l'opération Ports propres avait permis d'établir les différentes démarches à suivre pour l'obtention de la certification.

Suite à la communication du rapport de diagnostic environnemental, l'ensemble des acteurs du port, ainsi que le bureau d'étude INGEROP se sont de nouveau rassemblés autour du Copil qui s'est tenu le 05 décembre 2022 à la Mairie de Saint-Chamas. Ce second Copil avait pour objectif l'examen de la phase 1, ainsi que la concertation avec l'ensemble des acteurs du port.

Le présent document, intitulé « Phases 2&3 : Hiérarchisation des pollutions, définitions des objectifs de qualité du port et élaboration du plan d'actions » se basent sur les résultats de la phase 1 de diagnostic environnemental du port du Pertuis ainsi que sur l'ensemble des points qui ont été soulevés lors du Copil.

L'objectif des phases 2 et 3 sont :

- Faire un rappel des pollutions engendrées et subies par le port du Pertuis
- Réaliser une hiérarchisation des pollutions ;
- Définir des objectifs de qualité environnementale ;
- Élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs définis.

PHASE 2 : HIÉRARCHISATION DES POLLUTIONS ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ

1. Rappel des pollutions engendrées et subies par le port de pertuis

Le diagnostic environnemental réalisé au cours de la 1^e phase a permis de réaliser une présentation du port et de son environnement immédiat, d'identifier les origines, la nature, et l'impact des nuisances sur l'environnement, de décrire de manière exhaustive les solutions et les équipements déjà existants sur le port et les niveaux de consommation d'eau et d'énergies.

Les potentielles sources de pollution sont classifiées en deux grands groupes à savoir celles situées dans l'enceinte portuaire ainsi que celles provenant des activités extérieures au domaine portuaire mais pouvant y affecter son environnement.

1.1 Potentielles sources des pollutions dans l'enceinte portuaire

Les tableaux suivants classent les sources de déchets en 2 catégories :

- Pollutions solides (déchets ménagers, déchets dangereux, déchets issus de la pêche)
- Pollutions liquides : effluents

Tableau 1. Les déchets solides

Type	Description	Polluants libérés
Déchets ménagers, macrodéchets, déchets solides issus principalement de la vie interne des navires	Déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers, etc...	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle
Déchets spéciaux et dangereux	Batteries, piles et accus, chiffons et pinceaux souillés, emballages des solvants et peintures, équipements de sécurité périmés, filtres à huile, boues de décantation des aires de carénage, résine	Contaminants métaux lourds, TBT
Déchets professionnels issus de la pêche	Filets usagés, cordages, flotteurs, déchets organiques issus de la pêche (déchets de poisson, etc...)	Pollution bactérienne

Tableau 2. Les déchets liquides

Activité/source de pollution	Description/polluants libérés
Aire de carénage	Polluants libérés : métaux lourds, TBT
Station d'avitaillement	Hydrocarbures
Ruissellement	Hydrocarbures, métaux lourds et pollution bactérienne

1.2 Potentielles sources de pollution à l'extérieur de l'enceinte portuaire

Les eaux de ruissellement : Le lessivage des chaussées et des surfaces urbanisées par les eaux de pluie constitue une source potentielle de pollution du milieu marin. En effet, les eaux de ruissellement en zone urbanisée comportent généralement de la matière organique, des nutriments, des micro-organismes, des métaux (plomb, zinc...) et des hydrocarbures. Sur les aires de dépotage, les mauvaises manipulations lors du remplissage des cuves engendrent des déversements accidentels de carburant. Des déversements chroniques surviennent également lorsque les cuves présentent des défauts d'étanchéité. Les dépôts d'hydrocarbures sur l'aire de dépotage arrivent alors en milieu marin par apport direct et/ou après lessivage par les eaux de ruissellement.

1.3 Qualité des eaux du port

Depuis 2012, le Laboratoire Départemental d'Analyse des Bouches-du-Rhône intervient sur 8 ports du département dans l'objectif de dresser un état des lieux et caractériser la pollution des eaux de ces ports.

Les études de recherche des germes bactériologiques (*Escherichia coli* et Entérocoques) ainsi que des 5 familles type de polluants :

- Les métaux
- Les hydrocarbures
- Les HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- Les PCB (Polychlorobiphényles)
- Les Organométalliques,

Montrent que la qualité bactériologique des eaux du port de Pertuis est tout à fait satisfaisante depuis 2015 toute saison confondue. Ce port peut néanmoins être exposé à des pics de pollution microbiologique et chimique (HAP principalement). Sur le plan chimique, plusieurs pollutions aux hydrocarbures ont été relevées durant la haute saison en 2018 et 2019. Il est probable que la hausse de ces indices soit due à la hausse de la fréquentation par la plaisance.

2. Dysfonctionnements observés sur le port

Les dysfonctionnements nécessitant une intervention en vue de l'obtention de la certification sont présentés dans le tableau ci-dessous.

- Gestion et suivi des déchets
- Source de pollutions.
- Gestion des ressources (eau, électricité)

Tableau 3 Rappel des dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic environnemental

Aire de carénage	
Aire de carénage : entretien du débourbeur et problème d'étanchéité de la dalle de l'aire de carénage, caniveau bouché sur l'aire de carénage	
Station d'avitaillement	
Utilisation des jerricans par les plaisanciers qui n'ont pas accès à l'aire d'avitaillement	
Gestion des déchets	
- Déchets charriés par les eaux de pluie au niveau des exutoires - Déchets de pêche qui s'accumulent à l'entrée du port - Gestion des déchets dangereux - Déjections canines sur l'aire de séchage des filets - Manque de traçabilité des déchets	
Potentielles sources de pollution	
- Des eaux pluviales qui lessivent les voiries aux alentours en plus d'apporter des déchets organiques - Pollutions accidentelles par l'entretien des bateaux et la pratique d'avitaillement	
Pollutions relevées depuis 2012	
Haute saison	Basse saison
1 pollution bactérienne 1 pollutions TBT 2 pollutions aux hydrocarbures	2 pollutions bactériennes 1 pollution TBT 2 pollutions aux hydrocarbures
Consommation eau et électricité	
Absence de suivi des consommations d'eau et d'électricité	

3. Hiérarchisation des pollutions

Un certain nombre de dysfonctionnement ont été identifié lors de la phase du diagnostic environnemental (**Tableau 3**). La hiérarchisation des problèmes permettra de définir au mieux les objectifs de qualité environnementale. La méthode de hiérarchisation ainsi que les résultats sont présentées ci-dessous.

3.1 Méthode de hiérarchisation

Les différentes pollutions qui ont été identifiées sont évaluées selon trois critères qui tiennent compte de l'ampleur des rejets ainsi que de leurs impacts sur le milieu. Les critères utilisés sont les suivants :

- **Le niveau de pollution** générée (correspond à la quantité de polluant relargué dans le milieu)
- **La fréquence** de pollution (chroniques ou accidentelles) ;
- **La sensibilité** du milieu naturel et des usagers (correspond au niveau d'impact de la pollution sur l'environnement).

Pour chacun de ces critères, trois niveaux d'indice ont été définis, allant de 1 à 3. Le tableau ci-bas résume les critères d'évaluation.

Tableau 4 Indice de hiérarchisation

Note	Niveau	Fréquence	Sensibilité
1	Faible	Rare	Faible
2	Moyenne	Fréquent	Moyenne
3	Importante	Chronique	Importante

Afin d'identifier les actions prioritaires à mener sur le port de Pertuis la moyenne des indices attribués à chaque indicateur (niveau, fréquence, sensibilité) pour chaque source de pollution est calculée.

Les valeurs identifiées pour la hiérarchisation du « niveau de gravité » des différentes sources de pollutions sont les suivantes :

Tableau 5 Indices moyens de hiérarchisation

Valeurs	Priorité
1 – 2	Faible
2 – 2,5	Moyen
2,5 -3	Élevé

3.2 Résultats de la hiérarchisation

Les résultats de hiérarchisation sont présentés ci-dessous

Tableau 6 Résultat de la hiérarchisation

Sources de pollution	Polluants libérés	Niveau	Fréquence	Sensibilité	Valeur moyenne
Déchets ménagers et recyclables	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle	1	2	1	1,3
Déchets dangereux	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle	1	1	3	1,6
Déchets de pêche	Pollution organique, bactérienne et visuelle	2	2	1	1,6
Pollution passive générée par les bateaux	Métaux lourds, TBT, antifouling	1	1	3	1,6
Démarrage des bateaux	Eaux de cale, huile, lubrifiant	1	1	3	1,6
Eaux de cale	Lubrifiants, huiles usagées, hydrocarbures et des composés carbonés	1	1	3	1,6
Aire d'avitaillement	Hydrocarbures	2	2	3	2,3
Ruissellement et aire de carénage	Hydrocarbures, métaux lourds et pollution bactérienne	2	2	3	2,3
Déchets charriés par les eaux de pluie	Contaminants chimiques, matière organique, pollution visuelle, pollution du plan d'eau	2	2	1	1,6

Les résultats de la hiérarchisation permettent d'établir un plan d'action selon un ordre de priorité.

4. Définition des objectifs de qualité environnementale

L'identification des dysfonctionnements du port ainsi que la hiérarchisation des pollutions ont alimenté la réflexion sur la définition des objectifs de qualité environnementale à atteindre par le port de Pertuis. Ces objectifs permettront au port d'améliorer sa performance environnementale

et par conséquent prétendre à la certification Ports Propres. La hiérarchisation des objectifs est présentée ci-dessous.

1. Gérer les effluents d'hydrocarbures lors des pratiques d'avitaillement

Action n°1 : Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de l'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».

- Mettre en place une sensibilisation au niveau de la station d'avitaillement pour sensibiliser les plaisanciers au bon usage des jerricans
- Création de panneaux de sensibilisation à la pollution aux hydrocarbures
- Création de panneaux d'information des bonnes pratiques du kit anti-pollution en cas de pollution accidentelles aux hydrocarbures.
- Rappeler l'endroit où est localisé le kit anti-pollution

2. Gérer les pollutions issues de l'aire de carénage

Action n°1 : Rappeler les bonnes pratiques à adopter lors du carénage.

- Sensibiliser sur les effets de la pollution sur le milieu marin et rappeler les écogestes lors des actions de carénage.

Action n°2 : Mettre en place une purge régulière des caniveaux de l'aire de carénage

- Mettre en place un nettoyage régulier des caniveaux pour éviter les débordements.

3. Gérer les déchets du port (macrodéchets)

Action n°1 : installer des filets au niveau des exutoires pour stopper les macrodéchets charriés par les eaux de pluie

Action n°2 : Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles

Action n°3 : Installer des distributeurs de sac pour la collecte de déjections au niveau de l'aire de séchage des filets.

Action n°4 : Installer des caniveaux le long des quais pour récupérer les déchets charriés par les eaux de pluie.

4. Gérer la traçabilité des déchets

Action n°1 : mettre en place un suivi de la traçabilité des déchets

5. Gérer les consommations

Action n°1 : Réaliser un diagnostic général du réseau d'eau sur le port

Action n°2 : Mettre en place un suivi de consommation en eau et en électricité

PHASE 3 : PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION

5. Organigramme Des Acteurs Intervenant Sur Le Port

Le tableau suivant présente une cartographie des acteurs présents sur le port de Pertuis ainsi que leurs responsabilités

Tableau 7 Acteurs intervenants sur le port

Acteurs	Responsabilités et actions mises en place
CD13	• Gestion du port de Pertuis en régie directe • Délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT). • Gestion technique du port par la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration.
La Métropole	• Collecte des déchets ménagers • Gestion du réseau d'assainissement (Gestion par SERAMM).
L'Association Mixte du Port de Pertuis	• Ramassage de filets de pêche à la dérive • Gestion des macrodéchets présents dans l'enceinte du port (passage avec camions privés des pêcheurs) • Action de nettoyage du fond du bassin • Tri des déchets

6. Échéancier des actions à mener

Tableau 8 Échéancier des actions à mener, prévisionnel jusqu'en 2025.

Thématiques	Actions à mener	Année 2023				Année 2024				Année 2025			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Aire de carénage	Mettre en place une purge régulière des caniveaux de l'aire de carénage												
Pollutions accidentelles	Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de l'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».												
Pollutions accidentelles	Rappeler les bonnes pratiques à adopter lors des actions de carénage par des visuels de sensibilisation.												
Déchets du port	installer des filets au niveau des exutoires pour stopper les macrodéchets charriés par les eaux												
	Installer des distributeurs de sac pour la collecte de déjections au niveau de l'aire de séchage des filets.												
	Installer des caniveaux le long des quais pour récupérer les déchets charriés par les eaux de pluie.												
Gestion des macrodéchets du plan d'eau	Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles												
Déchets dangereux	Mise en place d'un dispositif de suivi des déchets												
	Réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux du port												

Consommations énergétiques	Mise en place d'un suivi des consommations énergétiques													
----------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

7. Subventions identifiées pour les différentes actions à mener

Tableau 9 Actions à mener, montants estimés et subventions identifiées

Thématiques	Actions à mener	Responsabilité	Montant estimé	Subventions disponibles
Aire de carénage	Purge régulière des caniveaux pour éviter les débordements	CD13 et AMPP		
Information et sensibilisation des usagers sur les différentes sources de pollution	Renforcer la signalétique et la sensibilisation concernant le bon usage de l'avitaillement pour « prévenir les risques de pollutions accidentelles ».	CD13	1000 euros	La Régions Sud
	Rappeler les bonnes pratiques à adopter lors des actions de carénage par des visuels de sensibilisation.	CD13	1000 euros	La Région
	Mise en place des signalétiques en lien avec la gestion des déchets Mettre en place un suivi des déchets	CD13 et Métropole Aix-Marseille	2000 euros pour l'ensemble du port	La métropole avec une aide possible de la Syctom pour la gestion des déchets ménagers du port
Gestion des macrodéchets du plan d'eau	Installer des filets au niveau des exutoires pour stopper les macrodéchets charriés par les eaux de pluie	CD13 et métropole Commune de Saint-Chamas	1000-2000 euros et jusqu'à 5000 euros pour le filet connecté D-rain	Métropole et Agence de l'eau

	Réaliser une pose de caniveaux le long des quais pour récupérer les macrodéchets	Métropole	Environ 5000 m ² pour les travaux et la dalle	Métropole et Agence de l'eau
	Maintenir les actions de nettoyage du port déjà engagées par des actions ponctuelles	Association Mixte du Port de Pertuis	Actions bénévoles	
Gestion des déjections canines	Installer des distributeurs de sac pour la collecte de déjections au niveau de l'aire de séchage des filets.	Métropole	200-500 euros (+ prix de la main d'œuvre pour l'installation	Métropole
Gestion des réseaux et des ressources	Réalisation d'un diagnostic complet des réseaux d'eau	Métropole	200 euros	ADEME

8. Bibliographie

GIPREB. « **Diagnostic environnemental du port de Pertuis** ». Opération Ports Propres. Décembre 2005. Rapport

BIOTOPE – CD13. « **Etude d'opportunité sur les solutions de restauration écologique en milieu portuaire** ». *Rapport – PHASE 2*. Juin 2018.

Ingerop. 2023. Opération « Ports Propres » -Phase 1 : Diagnostic environnemental du port de Pertuis

Compte-rendu du Copil du port du Pertuis.

9. Annexe



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE PORTS DE PERTUIS ET SAGNAS

Démarche de certification ports propres

Date : 05 décembre 2022

Heure : 10h-12h

Lieu : Mairie de Saint-Chamas

Liste des participants

Nom et Prénom	Entités	Email
DELMAS Franck	Ville de Saint-Chamas	franck.delmas@saint-chamas.com
PACINI Martial	CD13	martial.pacini@departement13.fr
LOPEZ Guillaume	CD13	guillaume.lopez@departement13.fr
MERY COSTA Patrick	Plaisancier de Pertuis	patrick.merycosta@gmail.com
GERARDIN Francis	Plaisancier Port de Sagnas. Bureau CNS	francis.gerardin@laposte.net
CAPATO Jeremy	CNM Saint-Chamas	cnm.st-chamas@wanadoo.fr
SCOTTI Paul	Pêcheur	paul.scotti@wanadoo.fr
ARTAUD Marceau	UPACA	martaud@upaca.com
GASSA Marjorie	INGEROP	marjorie.gassa@ingerop.com
ILUNGA Gustave	INGEROP	gustave.ilunga@ingerop.com

1. OBJET DE LA REUNION / ORDRE DU JOUR

Présentation de la PHASE 1 dite de diagnostic des ports de Pertuis et Sagnas dans le cadre de la démarche de certification « Ports Propres ». Diffusion préalable du rapport diagnostic à l'ensemble des participants. Le diagnostic sera actualisé sur la base des échanges intervenus durant le COPIL.

2. DEROULEMENT DU COPIL

Après une introduction faite par Martial PACINI du CD 13 suivie d'un tour de table, le bureau d'études INGEROP en charge des études a présenté les éléments du diagnostic. La réunion

s'est déroulée en deux grandes parties. La première partie a porté sur le diagnostic du port de Pertuis et la deuxième partie sur le diagnostic du port de Sagnas. Pour chaque diagnostic, les points suivants ont été abordés :

- Présentation des grands principes et enjeux de la démarche « Ports Propres » avec les différentes étapes de la certification.
- Présentation du diagnostic (Phase 1) :
 - Méthodologie utilisée par le bureau d'études INGEROP.
 - La structure du diagnostic.
 - Retour de la phase enquête.
 - Présentation thématique : le port et son environnement, les activités présentes, les équipements, l'origine, la nature et l'impact des pollutions et la maîtrise des consommations eau et énergie.
- Conclusion avec mise en perspective des phases suivantes et pistes d'actions.

3. COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Les échanges et commentaires se sont faits au fil de l'eau tout au long de la présentation. Les éléments saillants suivants seront retenus.

3.1. Port de Pertuis

Aire de carénage

Le diagnostic a initialement fait état d'une aire de carénage bien gérée. Cependant, des dysfonctionnements sont constatés. Les échanges avec les participants ont mis en avant la nécessité qu'un diagnostic complet du fonctionnement de l'aire de carénage soit réalisé. Les doutes ont été émis notamment sur le niveau d'entretien du débourbeur et de l'étanchéité de la dalle de l'aire de carénage. Par ailleurs, il a été souligné que le caniveau sur l'aire de carénage est bouché. A la suite de ces échanges, un audit sur l'aire de carénage ainsi qu'une étude d'antériorité ont été préconisées.

Pollution et gestion des déchets

Lors de la visite du port dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, une épave de bateau avait été identifiée dans les eaux du port avec notamment des polluants (huiles et hydrocarbures) provenant de ladite épave. Il a été confirmé lors du COPIL que l'épave du bateau a bien été retirée.

Le diagnostic a fait état de l'utilisation des jerricans pour l'avitaillement des bateaux comme source potentielle de pollution. Les participants ont soulevé le point que les plaisanciers n'ont pas accès à l'aire d'avitaillement et sont contraints d'utiliser des jerricans. A ce titre, la source potentielle de pollution est confirmée lors de la séance.

Concernant la problématique des déchets charriés par les eaux de pluie, la Commune de Saint-Chamas envisage d'installer des filets au niveau des exutoires afin de retenir les macrodéchets de se déverser dans les eaux du port. Ce dispositif a été mis en place sur le port de Cassis. De surcroît, les déchets des pêcheurs qui s'accumulent à l'entrée du port posent le problème de de maintien des profondeurs du chenal.

Au sujet de la gestion des déchets issus de l'aire de carénage et des déchets dangereux, les usagers du port ont souligné le manque d'information sur les bonnes pratiques à adopter.

Face à une problématique de déjections canines sur l'aire de séchage des filets, il a été proposé d'ajouter des distributeurs de sac pour la collecte des déjections.

Il a aussi été préconisé de relancer l'opération citoyenne qui est une opération durant laquelle les usagers du port ainsi que les volontaires participent au nettoyage du port.

Autres points abordés

- Lors de la description des aménagements aux alentours du port, les participants ont souligné qu'il y a 4 parkings supplémentaires qui ont été aménagés aux environs du port.
- Un dragage est planifié pour février 2023 tout en sachant que le dernier dragage remonte à 1965.
- Il n'y a pas de compteur d'eau et d'électricité. Il est ainsi impossible d'assurer un suivi de consommation. Mais les participants ont confirmé que la consommation d'eau reste faible sur le port.
- Il a été souligné qu'il était nécessaire de clarifier les responsabilités des usagers et gestionnaire du port.
- Dans le cadre de la gestion des déchets, il a été indiqué qu'il n'existe pas de dispositif de traçabilité des déchets. La traçabilité des déchets est en effet un sujet essentiel pour la certification.

3.2. Port de Sagnas

Les points clés qui sont ressortis des échanges sur le diagnostic du port de Sagnas se résument comme suit :

- La pratique du jet ski étant interdite sur le port, il a été proposé de renforcer cette interdiction car les utilisateurs de jet ski sont présents sur le port malgré l'interdiction.
- Problématique du stationnement à proximité de la cale de mise à l'eau. En effet, la cale de mise à l'eau est située à proximité d'une route étroite. Le stationnement des véhicules sur cette route constitue une gêne pour les usagers du port.
- La grue du port de Sagnas étant en panne, le diagnostic avait émis la proposition de la remplacer. Cependant, les échanges sur ce sujet ont soulevé la question de la nécessité d'installer une nouvelle grue sur le port car ce dernier ne dispose pas d'aire de carénage et qu'une nouvelle grue pourrait encourager la pratique du carénage. Le couple grue/interdiction de carénage est confusante pour les usagers.
- La problématique de la grue a aussi soulevé la question de mutualiser l'utilisation des équipements (aire de carénage, gestion des déchets dangereux, etc.) avec les ports voisins. Cette question s'avère pertinente.
- Les plaisanciers ont aussi manifesté leur souhait de céder un algeco et récupérer le local actuellement vide sur le port.
- Sur la thématique de consommation d'eau et d'énergie, il existe un suivi de consommation d'énergie sur le port avec une baisse de consommation observée depuis 2018. Cependant, il n'y a actuellement pas de suivi de consommation d'eau.
- Dans le cadre de la gestion des déchets, il a été indiqué qu'il n'existe pas de dispositif de traçabilité des déchets. La traçabilité des déchets est en effet un sujet essentiel pour la certification.